

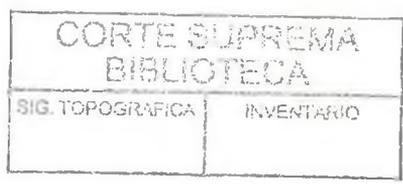


ACADÉMIE DE DROIT INTERNATIONAL
FONDÉE EN 1923 AVEC LE CONCOURS DE LA
DOTATION CARNEGIE POUR LA PAIX INTERNATIONALE

RECUEIL DES COURS
COLLECTED COURSES OF THE HAGUE
ACADEMY OF INTERNATIONAL LAW

2016

Tome 387 de la collection



BRILL | NIJHOFF
Leiden/Boston

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	23
Paragraphe 1. Les composantes du nouveau paradigme	24
Paragraphe 2. A la recherche des manifestations du nouveau paradigme au sein du droit positif	27
Paragraphe 3. Les courants de pensée sous-jacents au nouveau paradigme	42
Première partie. Le monde d'hier	49
Chapitre 1. L'analyse du paradigme conflictuel	52
Section 1. L'importance du conflit de lois	52
Paragraphe 1. Les objectifs	53
A. Les ordres juridiques internes	53
1) L'objectif premier de la loi est d'assurer l'existence de la société	54
2) Le but final est le bien commun de ses membres: les piliers de l'ordre civil.	57
B. L'ordre juridique international privé	69
1) Existe-t-il un ordre international?	70
2) Les objectifs poursuivis sous couvert de l'ordre international	74
Paragraphe 2. Les moyens	77
A. Directive de principe	77
1) Ce qu'il ne faut pas faire: application cumulative des lois, <i>lex forisme</i>	77
2) Ce qu'il faut faire: la proximité	78
B. Mise en œuvre	82
1) La démarche à suivre: la règle de rattachement	82
2) Les grandes règles de rattachement	89
a) Le statut personnel	89
b) Le statut réel.	95
c) Les obligations	100
aa) Le contrat	101
bb) La responsabilité civile délictuelle.	108
Paragraphe 3. Contexte nécessaire à son épanouissement: la communauté de droit	110
A. Lois d'une nature positive rigoureusement obligatoire	113
B. Institutions d'un Etat étranger dont l'existence n'est pas reconnue dans le nôtre	120
1) Les institutions exorbitantes: la différence axiologique.	122
2) Les institutions exotiques: la différence technique	127
a) La qualification	130
b) L'adaptation	136
Section II. La minimité du conflit de juridictions	142
Paragraphe 1. La compétence internationale des juridictions.	145

Paragraphe 2. L'accueil des décisions étrangères	152
Chapitre II. L'impossible parachèvement du paradigme conflictuel. . .	159
Section I. L'unification des règles de conflit de lois	159
Paragraphe 1. La voie savante	160
Paragraphe 2. La voie conventionnelle: la Conférence de La Haye de droit international privé	181
A. Première période: la doctrine de Mancini et son échec. . . .	183
B. Deuxième période: le pragmatisme et ses limites.	188
Section II. Les conflits de systèmes	201
Paragraphe 1. Le renvoi-coordination	202
Paragraphe 2. Les conflits de systèmes dans le temps	211
Chapitre III. La remise en cause du paradigme conflictuel	216
Section I. L'altération de la règle de conflit	218
Paragraphe 1. Révolution américaine et méthode conflictuelle. . .	218
A. La critique américaine envisagée à la lumière des objectifs traditionnels de la méthode conflictuelle	218
B. La pertinence très relative de la critique américaine	224
Paragraphe 2. Les infléchissements de la règle de conflit	240
A. La matérialisation de la règle de conflit	240
1) Analyse des différents types de règles de conflit à colo- ration matérielle.	241
2) Les difficultés de mise en oeuvre	246
B. La flexibilisation de la règle de conflit	255
1) Mécanisme de proximité ou véhicule de considérations matérielles?	257
2) Les conditions de déclenchement de la clause d'exception	262
Section II. L'importance du conflit de juridictions	272
Paragraphe 1. La compétence juridictionnelle internationale . . .	274
A. Le régime des règles de compétence juridictionnelle: caractère facultatif ou impératif?	280
1) Système de <i>common law</i>	280
2) Système de droit civil.	284
B. Le conflit de procédures	286
1) Système de <i>common law</i>	286
2) Système de droit civil.	288
Paragraphe 2. L'accueil des décisions étrangères	292
A. Contrôle des conditions d'efficacité des décisions étrangères	292
B. Les conflits de décision et de procédure, les conflits de déci- sions.	296
1) Le conflit entre une décision et une procédure	297
2) Le conflit entre deux décisions.	298
Deuxième Partie. Le monde d'après	303
Chapitre IV. Les facteurs de renouvellement: mondialisation et fonda- mentalisation	306
Section I. La mondialisation	306

Paragraphe 1. Les données	309
A. L'explosion des flux	309
B. La diversité du monde	311
1) Droit et religion	311
2) Droit et économie	317
Paragraphe 2. Les tensions	323
A. La diversité des cultures: le conflit de civilisations.	324
B. La diversité des modèles socio-économiques: le marché des normes.	336
Section II. La fondamentalisation	351
Paragraphe 1. Absolutisme ou relativisme des droits de l'homme	353
A. Le primat du relativisme des cultures	353
B. L'affirmation régionale des droits de l'homme	358
Paragraphe 2. L'incidence des droits fondamentaux sur le paradigme conflictuel	367
A. Le renouvellement du paradigme conflictuel	367
B. La subversion du paradigme conflictuel	371
1) La cohésion de l'ordre du for et les droits fondamentaux.	371
2) L'ouverture du for et les droits fondamentaux.	384
3) Le conflit de droits fondamentaux	387
Section III. La communautarisation	391
Paragraphe 1. Communautarisation et mondialisation.	392
Paragraphe 2. Communautarisation et fondamentalisation	401
Chapitre V. L'analyse du nouveau paradigme	405
Section I. La création des situations: le rôle de la volonté	406
Paragraphe 1. La liberté de choix	408
A. Le choix de la loi.	408
1) Les mérites du choix de la loi	408
a) La justice du droit international privé	408
aa) Obligations et biens.	410
bb) Famille	415
aaa) L'option de législation: nationalité ou domicile	417
aaaa) Le statut intermédiaire du migrant à l'épreuve de l'expérience française	420
bbbb) Analyse du droit positif.	426
bbb) Le choix de la loi comme remède à la fragmentation du droit	434
b) La justice matérielle.	436
2) Les modalités du choix de la loi	439
a) Le moment du choix	439
b) La forme du choix.	445
B. Le choix de la juridiction.	451
Paragraphe 2. L'autorité des lois.	459

A. Le contrat	461
1) La recherche d'un équilibre.	461
a) La conception subjectiviste de la loi d'autonomie . . .	462
b) La conception objectiviste de la loi d'autonomie . . .	465
c) La troisième voie: subjectivisme modéré et lois de police.	469
aa) Le subjectivisme modéré	469
bb) Les lois de police.	473
aaa) Les lois de police en matière contractuelle .	476
bbb) Les lois de police étrangères	487
2) La remise en cause de l'équilibre	494
a) Un subjectivisme immodéré.	494
aa) La désignation d'un droit non étatique	494
bb) La désignation d'un droit qui ne s'impose pas aux parties	502
b) La perte d'impérativité des lois de police	504
B. Autres domaines que le contrat	518
1) Obligations délictuelles	519
a) Le choix de la loi	519
b) L'option de législation	522
2) Successions: <i>professio juris</i> et réserve héréditaire.	524
3) La famille	534
a) De la famille traditionnelle à la famille postmoderne .	535
b) Conséquences en droit international privé	544
Section II. La méthode de la reconnaissance des situations.	559
Paragraphe 1. Première vue	564
A. La méthode de la reconnaissance des décisions: ses fondements	565
B. Son extension à la question de la reconnaissance des situations	569
Paragraphe 2. Approfondissement	575
A. Le domaine d'application de la méthode de la reconnaissance des situations.	575
B. Les conditions de la reconnaissance des situations	581
1) Une situation juridique valablement constituée	582
2) Proximité de la situation avec l'ordre juridique dont elle tire sa validité.	585
3) La conformité à l'ordre public	588
4) L'absence de fraude.	589
Chapitre VI. Appréciation critique du nouveau paradigme	593
Section I. Nouveau paradigme et cohésion des ordres internes	594
Paragraphe 1. La redéfinition de l'exception de fraude.	596
A. Les raisons d'un refoulement de l'exception de fraude.	596
1) La place de la volonté	597
2) L'absence de contrôle de la loi appliquée	602
B. Les nouveaux contours de l'exception de fraude: la fraude à la loi de droit international.	604

Paragraphe 2. Fraude à la loi de droit international versus droits fondamentaux et libertés communautaires	606
A. Les droits fondamentaux: la gestation pour autrui	607
B. Les libertés communautaires: la constitution des sociétés . .	613
Section II. Nouveau paradigme et continuité de traitement des relations privées internationales	619
Conclusion. Le monde d'après sera-t-il le monde de demain?	624
Bibliographie	632